

SNUDI Force Ouvrière 31  
Téléphone 05 61 47 89 55 Fax 09 59 86 78 22  
[snudi.fo31@gmail.com](mailto:snudi.fo31@gmail.com)  
[www.snudifo31.com](http://www.snudifo31.com)



## Compte-rendu du CHSCT extraordinaire du 7 février 2014

Le CHSCTSD qui s'est réuni ce jour, 7 février 2014 avait un seul point à l'ordre : l'examen d'une école de Haute-Garonne dont une enseignante s'est suicidée le jour de la reprise de janvier.

Après une courte introduction du DASEN, le secrétaire du CHSCT, informé par le DASEN du suicide d'une enseignante d'une école de Haute-Garonne, a exposé les raisons pour lesquelles il a jugé nécessaire de demander que le CHSCT soit réuni :

- le fait que la collègue a été placée en arrêt de maladie à 2 reprises durant le trimestre
- le contenu de la lettre qu'elle a laissée et qui évoque clairement sa situation professionnelle
- la situation dégradée de cette école, avec des difficultés notamment dues à des enfants provenant de MECS (maison de l'enfance à caractère social).

**Pour FO et l'ensemble des délégués syndicaux présents, tous ces éléments exigent que soit diligentée une enquête du CHSCT sur l'école.**

Avant de voter la mise en place d'une délégation d'enquête, le DASEN aurait voulu qu'il soit clairement dit qu'il ne pouvait s'agir d'un accident du travail (!). Le DASEN a également dit qu'il n'avait eu aucune connaissance d'éventuelles difficultés de cette collègue auparavant, n'a reçu aucun courrier à ce sujet, même le directeur de l'école n'a pas été saisi.

FO a affirmé son profond désaccord en disant que dire cela maintenant, c'est déjà annoncer les conclusions d'une enquête qui n'a pas encore commencé. Au contraire, pour nous il existe de fortes présomptions que le suicide de la collègue soit lié à son activité professionnelle.

FO a tenu à préciser que la collègue, en plus de s'être arrêtée à 2 reprises depuis septembre, avait bien manifesté des difficultés professionnelles importantes.

**La mise en place de la délégation d'enquête est votée à l'unanimité des représentants du personnel.**

La délégation d'enquête se réunira le 13 février au matin pour établir la liste de questions et la liste des personnes avec qui elle souhaite s'entretenir.

L'enquête proprement dite aura lieu sur l'école le 20 février puis la délégation se reverra le 24 après-midi pour la mise en forme, pour une présentation le 27 février lors du prochain CHSCT.

Il a été demandé à ce que le comité puisse bénéficier pour l'enquête d'un expert sur les risques psycho-sociaux. M. Pailhe-Belair a indiqué qu'il ne savait pas s'il était possible de financer cette intervention.

FO participera à cette délégation d'enquête par le biais de ses élus CHSCT 31, Geneviève REVEILLERE et Daniel MASCARAS.

Nous communiquerons auprès des collègues les conclusions tirées suite à ce tragique décès.

Pour FO, il apparaît cependant évident que l'absence de médecine de prévention dans l'Education Nationale et la multiplication des prises en charge d'élèves relevant de l'enseignement spécialisé dans des classes ordinaires ne peuvent que favoriser de tels événements.

**Note** : Une enquête étant en cours, nous ne donnons volontairement pas plus de détail sur la situation très difficile de l'école et le cas de la collègue.



[Rubrique CHSCT](#)